



le 31 août 2006

L'hon. Bev Oda
Ministre du Patrimoine canadien
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la Ministre du Patrimoine canadien,

La Conférence canadienne des arts (CCA) est la plus importante et la plus ancienne organisation de défense des droits du domaine des arts et de promotion de la politique culturelle du Canada. Elle a célébré son 60^e anniversaire en 2005 et représente actuellement les intérêts de plus de 250 000 artistes, créateurs et professionnels de la scène canadiens pour les questions de politique culturelle.

La contribution de la CCA à la culture est unique du fait qu'elle réunit les artistes et les institutions, les groupes à but lucratif et les groupes sans but lucratif, le secteur public et le secteur privé, de la musique aux arts visuels en passant par la danse et les métiers d'art, l'édition et la radiodiffusion, le théâtre et les nouveaux médias, etc. Elle rassemble les artistes et les créateurs indépendants, les syndicats et les employeurs, les artistes de spectacle et les présentateurs d'arts, les écrivains et les éditeurs. La mission d'une coalition aussi diversifiée de parties distinctes aux intérêts particuliers consiste à travailler pour le bien commun.

La CCA a pour mandat de provoquer et de nourrir des débats éclairés sur les questions de politique nationale et internationale qui affectent l'ensemble du secteur canadien de la culture. Elle défend les principes de base, les politiques et les institutions publiques qui sont les fondements de l'existence d'un secteur canadien de la culture sain et florissant. La CCA s'efforce d'être le carrefour constant de lancement des débats sur la politique culturelle. Elle s'acquitte de sa mission sans partisanerie et se distingue par sa rigueur intellectuelle, en français et en anglais.

Nous croyons savoir que vous allez rencontrer vos homologues des provinces et des territoires à Toronto en septembre. Nous sommes persuadés que vous engagerez une discussion constructive avec les ministres provinciaux et territoriaux en ce qui a trait à l'adoption et à l'harmonisation des politiques qui soutiennent la capacité des artistes et des créateurs de gagner leur vie avec leur métier.

Voici une série de mesures jugées essentielles que la CCA vous présente en toute déférence :

- Accroître le financement durable des artistes, des créateurs et des organismes artistiques par le gouvernement;

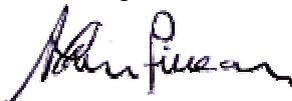
- adopter des mesures semblables à celles de la loi fédérale sur le statut de l'artiste et de son équivalent au Québec pour permettre notamment aux artistes indépendants de négocier collectivement avec ceux qui les engagent;
- élaborer des politiques qui protègent les artistes et les travailleurs de la culture en cas de faillite, qui leur confèrent des avantages sociaux et qui encadrent la santé et la sécurité au travail, tout en garantissant des processus d'approvisionnement équitables;
- offrir des exemptions fiscales qui encouragent le travail artistique et créatif, incluant l'exemption des redevances concernant le droit d'auteur et des subventions;
- modifier l'imposition pour permettre aux travailleurs indépendants d'étaler leur revenu sur les années suivantes;
- élaborer une stratégie pancanadienne de tournée bénéficiant de niveaux convenables de financement afin de promouvoir le travail des artistes et des créateurs canadiens;
- promouvoir et soutenir le développement des publics étrangers par les artistes, les créateurs et les organismes artistiques;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de l'enseignement des arts qui fait intervenir les talents des artistes et des créateurs canadiens.

Il ne s'agit évidemment pas d'une liste exhaustive des initiatives individuelles ou collectives possibles des provinces et des territoires. Il importe de mener des consultations complémentaires auprès des artistes, des créateurs et des professionnels de la scène de toutes les régions du Canada afin de bien éclairer le genre d'entreprises qui pourraient le mieux convenir à leurs besoins particuliers.

La CCA croit qu'il existe de grandes possibilités de coopération fédérale-territoriale dont profiterait non seulement le secteur des arts et de la culture, mais aussi les publics canadiens et ceux qui appuient les arts.

Le Conseil d'administration de la CCA vous encourage, vous et vos collègues, à vous laisser guider par votre imagination et par votre engagement envers les arts dans vos discussions et à travailler avec nous pour promouvoir un environnement propice à la croissance de l'expression artistique et culturelle. En vous souhaitant une rencontre fertile, nous serons heureux de voir des progrès politiques importants dans le développement et la promotion de la contribution culturelle canadienne à la diversité culturelle nationale et internationale que votre gouvernement appuie officiellement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Alain Pineau
Directeur général

c. c. : Ministres de la Culture des provinces et des territoires